

DOSSIER DE CANDIDATURE

« Après la 3^{ème} »

dans l'académie de Toulouse

NOM ET CACHET ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Collège Jean Amans
Rue de la coste vieille
12290 PONT-DE-SALARS
05.65.46.85.69

Madame, Monsieur,

Les données collectées par l'intermédiaire du document remis par votre établissement font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun des vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-Lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres.

Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves et apprentis en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Les droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par le signe *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées sur une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale :

Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris - dpd@education.gouv.fr

Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie :

Madame Cuperly - Rectorat de l'académie de Toulouse 75, rue Saint Roch 31400 Toulouse

SRAIOLDS – Rectorat de Toulouse – Dossier de candidature « après la 3^{ème} » - Page 1 sur 3

| VŒUX D'AFFECTATION | | | | | | |
|--|---|--|--|-------------------------------|--|--|
| | 2 nd e GT (ou 2 nd e spécifique HOT) <i>Au moins un vœu sur le lycée de secteur</i> | 2 nd e professionnelle ou 1 ^{ère} année de CAP <i>Précisez la spécialité professionnelle</i> | Etablissement demandé ou CFA (1) : Nom et Ville | Demande d'exception (2) | Avis du chef d'étab. d'origine pour vœu professionnel (A – B – C) (3) | Code Vœu (à remplir par l'établissement) |
| VŒUX ACADEMIQUES (Maxi 10 vœux) | | | | | | |
| 1 | | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |
| 4 | | | | | | |
| 5 | | | | | | |
| 6 | | | | | | |
| 7 | | | | | | |
| 8 | | | | | | |
| 9 | | | | | | |
| 10 | | | | | | |
| VŒUX NATIONAUX (Maxi 5 vœux) | | | | | | |
| 11 | | | | | | |
| 12 | | | | | | |
| 13 | | | | | | |
| 14 | | | | | | |
| 15 | | | | | | |

* Pour une demande dans un établissement privé sous contrat, vous devez prendre contact avec l'établissement souhaité.

(1) Un vœu vers un CFA précis implique que les coordonnées des parents soient communiquées aux CFA. Tout vœu d'apprentissage nécessite de contacter dès que possible le CFA pour débiter la recherche d'une entreprise.

(2) Pour toute demande de dérogation, merci de bien vouloir compléter l'imprimé correspondant accompagné des pièces justificatives.

(3) A= Très favorable, B= favorable, C= réservé

A..... Le Signature du représentant légal 1 : et Signature du représentant légal 2 :